



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : CLABAUT Romuald

Absent Excusé : GHIDOSI Nathalie

1. Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 20 janvier 2025.

2. Délibération concernant l'enquête publique – Plan d'épandage boues CAPSO :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une enquête publique a été ouverte par le Préfet du Pas-de-Calais, concernant une demande d'autorisation d'exploiter, par épandage agricole, des boues issues de la station d'épuration de Saint-Omer.

Il souligne également qu'en 2007 et 2013, via les délibérations citées ci-dessus, le Conseil Municipal, en place à l'époque, avait voté à l'unanimité l'interdiction d'épandage des boues sur l'ensemble du territoire de la commune de Wisques, à l'exception des boues provenant de la commune ou du syndicat de rattachement (gérant l'assainissement de la commune).

Le Maire propose au Conseil Municipal, tout en comprenant bien les besoins de la ville de Saint-Omer, de prendre d'une part une nouvelle délibération allant dans le même sens de celles de 2007 et 2013, et d'autre part, de l'autoriser à prendre un arrêté si nécessaire, relatif à l'interdiction d'épandage des boues sur le territoire de la commune de Wisques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire concernant l'interdiction de l'épandage des boues sur l'ensemble du territoire de la commune de Wisques, à l'exception des boues provenant de la commune ou de la station d'épuration de Leulinghem (station appartenant au SED : syndicat des eaux du Dunkerquois, et assainissement de Leulinghem, Quelmes, Zudausques et Wisques via le SIDEALF).
- AUTORISE le Maire à reprendre si nécessaire un nouvel arrêté dans ce sens.

3. Résultats définitifs 2024 et Affectation des résultats :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des comptes de l'exercice 2024 suivant la validation de la balance et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessous.

- Résultat Financier

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	488763.14 €	247067.29 €	735830.43 €
Dépenses	117032.82 €	296205.72 €	413238.54 €
Soldes	371730.32 €	-49138.43€	322 591.89 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de Fonctionnement :

- 49 138.43 € au compte 1068 (Recette d'investissement).
- 322 591.89 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2024 présentés par le Maire ainsi que l'affectation des résultats pour le budget 2025.

- Vote des 4 taxes :

Suivant les informations, les bases de 2025 devraient augmenter de 1.7%, le Conseil Municipal décide de revoir les taux.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux taux pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation : 11.08%
- Taxe d'habitation « local vacant » : 11.08%
- Taxe sur propriété bâtie : 33.23 %
- Taxe sur propriété non bâtie : 17.16 %

4. Travaux :

- Armoires salle du Conseil – Devis Demol et Sadeco :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le devis de l'entreprise Demol pour la mise en place d'armoires dans la salle du Conseil afin de pouvoir stocker les archives, le devis s'élève à 7 250.-€ HT

Le 1^{er} Adjoint suggère au Conseil de faire des rayonnages dans le garage et de stocker les archives dans des bacs plastiques avec couvercles pour empêcher l'humidité d'y pénétrer.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire des armoires dans la salle du Conseil.

- Rue des Chartreux, Chemin Borgnon :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de refaire une partie de route après l'entrée du lotissement des Chartreux au niveau de la zone des containers. Le coût des travaux s'élèverait à environ 6 500.-€ HT

Monsieur le Maire a rendez-vous avec l'entreprise Leroy TP le 07 mars à 8h30 pour en discuter.

- Jardin du souvenir :

Monsieur le Maire fait un point rapide sur le projet du jardin du souvenir, un accord de principe est donné pour réaliser un aménagement.

Le Conseil autorise le Maire à poursuivre l'étude du projet avec l'AUD et de contacter différents paysagistes dans le but d'obtenir un projet définitif ainsi que le coût.

- Photovoltaïques et Isolations :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réponse concernant la subvention du Fonds Verts ne sera pas donné avant le mois de mai 2025, mais avant il faut réaliser un audit pour connaître les économies d'énergies envisagées.

Pour le moment, le sujet reste en suspens.

5. Budget 2025 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2025 par chapitre et dans certains cas par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	147 753.66 € (dépendances) + 322 591.89 € (Excédent 2024) Soit 470 345.55 €	322 591.89 € (résultats 2024) + 147 753.66 € Soit 470 345.55 €
INVESTISSEMENT	49 138.43 € (résultats 2024) + 58 268.17 € Soit 107 406.60 €	107 406.90 € Soit 107 406.60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les différents points cités ci-dessus.

6. PCS – Plan de Sauvegarde, planning à déterminer :

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu en mairie le 26 mars à 14h30, le PCS doit être bouclé fin juin.
Voir PJ pages 8 et 9, infos en annexe.

7. Comité des Fêtes – date à prévoir pour la journée du Patrimoine et spectacle 2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux futurs élections municipales, il serait judicieux d'attendre avant de réserver le spectacle pour 2026.

Le Conseil suggère que la décision sera prise par le Comité des Fêtes.

8. Questions diverses :

• **Nouveau règlement pour la salle des fêtes concernant les déchets**

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le contrat de location de la salle en y ajoutant ce point :

« Suivant les nouvelles dispositions définies par la CCPL à destination entre autres pour les établissements publics avec la mise en place de la REDEVANCE SPECIALE, concernant la collecte des ordures ménagères, nous vous demandons de respecter les règles ci-dessous pour l'ensemble des déchets ordures ménagères et pour le verre (voir fiche jointe au moment de la location), l'ensemble de vos déchets devra être repris, par le locataire de la salle après la manifestation, cela concerne les déchets suivants :

- Les emballages ménagers, plastiques, métal, briques alimentaire etc,
- Les déchets ménagers, ordures ménagères qui ne sont ni recyclables, ni compostables, ainsi que les déchets compostables.

Pour les autres déchets, le verre (bouteille, bocaux sans bouchon ni capsule ni couvercle), sauf vaisselle, faïence, ampoule, porcelaine seront :

- Soit repris par le locataire de la salle,
- Soit déposé dans la colonne d'apport volontaire de la commune située Chemin Borgnon.

Pour les journaux, magazines, cartons seront déposés dans la colonne d'apport volontaire située également chemin Borgnon. »

• **Centre de Gestion – Médiation Préalable Obligatoire**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour la signature de la convention pour la médiation préalable obligatoire.

Il explique qu'en cas de litige avec un agent, la médiation a pour vocation de désengorger les juridictions administratives, elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux.

Le Conseil donne son accord pour la signature de la convention.

• **Centre de Gestion – Mutuelle des agents**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour une participation mutuelle pour les agents.

La participation est obligatoire pour l'employeur depuis le 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance.

Pour le risque santé, celle-ci sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

La participation de la commune sera entre 7 et 20€ par mois.

Nous nous renseignons pour avoir d'autres infos complémentaires.

Le Conseil donne son accord pour la participation au frais de la mutuelle risque prévoyance et santé pour les agents.

• **Info recensement**

Le Maire informe le Conseil que le recensement est fini et qu'au vu des résultats, le nombre d'habitants est de 185 habitants hors Abbaye et le nombre de logement est de 92 maisons.

• **Opération Hauts de France**

Pour rappel, l'opération Hauts de France Propre se déroulera le samedi 15 mars à 14h00, le rendez-vous est fixé devant la mairie.

Un rappel sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Wisques, le 05 mars 2025

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

